



# Glossaire de la sécurité de l'information de CQ

version 1.0, 21 avril 2023

## 1 – Objectif

La terminologie et les définitions de la sécurité de l'Information doivent être cohérentes dans les divers documents relatifs à la sécurité en place à Calcul Québec. Le but du glossaire de sécurité de l'Information est de créer une référence unique pour la définition des termes utilisés dans le cadre de sécurité de l'Information de Calcul Québec.

## 2 – Définitions

- **Accès privilégié** : un type d'accès qui accorde à une personne la permission d'effectuer une action qui est normalement non autorisée ou restreinte et qui accorde un contrôle supplémentaire sur l'information ou un Système d'information de CQ.
- **Accord de niveau de service** : accord par lequel le fournisseur de services (CQ) et un Utilisateur ou un Locataire de CQ s'engagent à respecter des conditions relatives au niveau de service offert par CQ. Il comprend, sans s'y limiter, le niveau attendu de disponibilité du service, l'attribution des responsabilités, les conditions d'accès et les conditions d'utilisation supplémentaires spécifiques au service.
- **Cadre de sécurité de l'information de CQ** : désigne un ensemble de politiques, de normes, de lignes directrices et de bonnes pratiques utilisées par Calcul Québec pour assurer la sécurité de l'information et des Systèmes d'Information de CQ.
- **CQ** : Calcul Québec
- **Classification de la sécurité de l'information** : Réfère à une catégorisation des Informations pour garantir que des contrôles de sécurité appropriés sont utilisés pour sa protection.
- **Conditions d'utilisation** : accord par lequel le fournisseur de service (CQ) et un Utilisateur ou un Locataire de CQ établissent les droits et obligations relatifs à l'offre de service globale de Calcul Québec.

- **Dépositaire de l'information** : personne qui détient ou a accès à l'Information ou aux données et qui est responsable de la mise en œuvre des contrôles de sécurité ou de confidentialité. Le ou la Dépositaire de l'Information applique les règles de sécurité ou de confidentialité, telles que définies par le ou la Responsable de l'Information.
- **Document de CQ** : Tout document approuvé ou produit au nom de Calcul Québec. Ceci inclut non seulement les documents officiels, approuvés ou sanctionnés, mais également les documents qui existent sous forme d'ébauche. Les e-mails ne sont pas considérés comme un Document de CQ.
- **Infrastructure as a Service (IaaS)** : services qui fournissent aux Locataires de CQ un ensemble de ressources dédiées qui relèvent uniquement de la responsabilité du Locataire de CQ. IaaS s'apparente à un libre-service, où le Locataire de CQ est responsable de ses propres services, données, utilisateurs, système d'exploitation, configuration réseau, tout en tirant parti de l'infrastructure de CQ pour soutenir son environnement.
- **Information** : toute information ou donnée transmise, stockée ou traitée par un Système d'information de CQ; ceci inclut, sans s'y limiter, les données de l'Utilisateur de CQ et les données du Locataire de CQ.
- **Information de faible risque** : Les Informations doivent être classées comme à faible risque lorsque la divulgation, l'altération, l'indisponibilité ou la destruction non autorisées de ces Informations pourraient causer un préjudice mineur ou nul aux personnes concernées, à Calcul Québec et/ou à ses partenaires.
- **Information de risque modéré** : Les Informations doivent être classées comme à risque modéré lorsque la divulgation, l'altération, l'indisponibilité ou la destruction non autorisées de ces Informations pourraient causer un préjudice modéré aux personnes concernées, à Calcul Québec et/ou à ses partenaires ou des informations qui doivent être protégées en vertu des principes de non-divulgence.
- **Information de haut risque** : Les Informations doivent être classées comme à haut risque lorsque la divulgation, l'altération, l'indisponibilité ou la destruction non autorisées de ces Informations pourraient causer un préjudice majeur aux personnes concernées, à Calcul Québec et/ou à ses partenaires ou à des Informations qui doivent être protégées contre l'utilisation ou l'accès non autorisés en vertu de la loi ou d'une réglementation..
- **Information de très haute risque** : Les Informations doivent être classées comme à très haut risque lorsque les Informations ne sont pas couvertes par les classifications précédentes et dont la divulgation, l'altération, l'indisponibilité ou la destruction non autorisées pourraient causer un préjudice critique aux personnes concernées, à Calcul Québec et/ou à ses partenaires.

- **Information sensible** : Information classée comme Information de haut risque ou de très haut risque (voir la Directive sur la classification de la sécurité de l'information<sup>1</sup>).
- **Locataire<sup>2</sup> de CQ** : un Utilisateur ou une Utilisatrice de CQ à qui ont été allouées des ressources IaaS. Ce faisant, le Locataire de CQ se voit accorder l'accès et la responsabilité exclusive de la gestion de ses ressources dédiées.
- **Membre de l'équipe CQ** : toute personne employée par, liée à ou travaillant pour le compte de Calcul Québec.
- **Platform as a Service (PaaS)** : services qui permettent aux Utilisateurs de CQ d'accéder aux Informations et aux Systèmes d'Information de CQ d'une manière qui leur permet de gérer leurs propres logiciels et données. Les autres composants du système, tels que le système d'exploitation, l'infrastructure de stockage et la couche réseau sont gérés et exploités par CQ.
- **Renseignement personnel** : tout renseignement qui concerne une personne physique et qui permet, directement ou indirectement, de l'identifier.
- **Renseignement personnel sur la santé** : toute information sur une personne identifiable, vivante ou décédée, concernant sa santé physique ou mentale, ses soins de santé ou toute autre information liée à la santé concernant cette personne.
- **Responsable de l'information** : personne qui supervise le cycle de vie de l'Information et d'autres types de données en assurant la qualité, l'intégrité et les modalités d'accès à l'Information et aux données dès leur collecte. Elle est responsable de la détermination de la Classification de Sécurité de l'Information des données (telle que définie dans la Directive sur la Classification de Sécurité de l'Information), de l'identification des exigences ou des contrôles de sécurité et de confidentialité à utiliser pour leur protection, de la mise en œuvre des évaluations et des audits de sécurité internes et externes, et de la tenue des journaux. Chaque Locataire de CQ, Utilisateur et Utilisatrice de CQ a la responsabilité d'identifier ou d'attribuer le rôle de Responsable de l'information dans le cadre de son plan de gestion de l'Information. Pour les informations sous l'autorité de CQ, un Membre de l'équipe de CQ sera identifié comme le Responsable de l'Information.
- **Sécurité de l'Information** : désigne les processus et méthodologies conçus et mis en œuvre pour protéger l'information et les Systèmes d'information de CQ contre tout accès non autorisé, utilisation abusive, divulgation, destruction, modification ou perturbation.
- **Software as a Service (SaaS)** : services qui permettent aux Utilisateurs de CQ d'accéder aux informations et aux Systèmes d'information de CQ par le biais d'une interface logicielle qui leur permet de gérer leurs propres données. Les autres

<sup>1</sup> <https://www.calculquebec.ca/directive-sur-la-classification-de-la-securite-de-l-information>

<sup>2</sup> Le terme « Tenant » est généralement utilisé en anglais dans le contexte des services d'infonuagique.

composants du système, tels que le système d'exploitation, les logiciels, l'infrastructure de stockage et la couche réseau sont gérés et exploités par CQ.

- **Système d'Information de CQ** : tout système qui peut stocker, transmettre ou traiter des informations et qui est géré, exploité, régi ou réglementé par Calcul Québec.
- **Utilisateur / Utilisatrice de CQ** : désigne toute personne qui a accès à des Informations ou à un Système d'Information de CQ. Les personnes qui accèdent à des informations ou à des systèmes hébergés par un Locataire de CQ dans un environnement IaaS de CQ sont considérées comme des utilisateurs du Locataire de CQ et ne sont donc pas des Utilisateurs de CQ aux fins de la présente politique.